

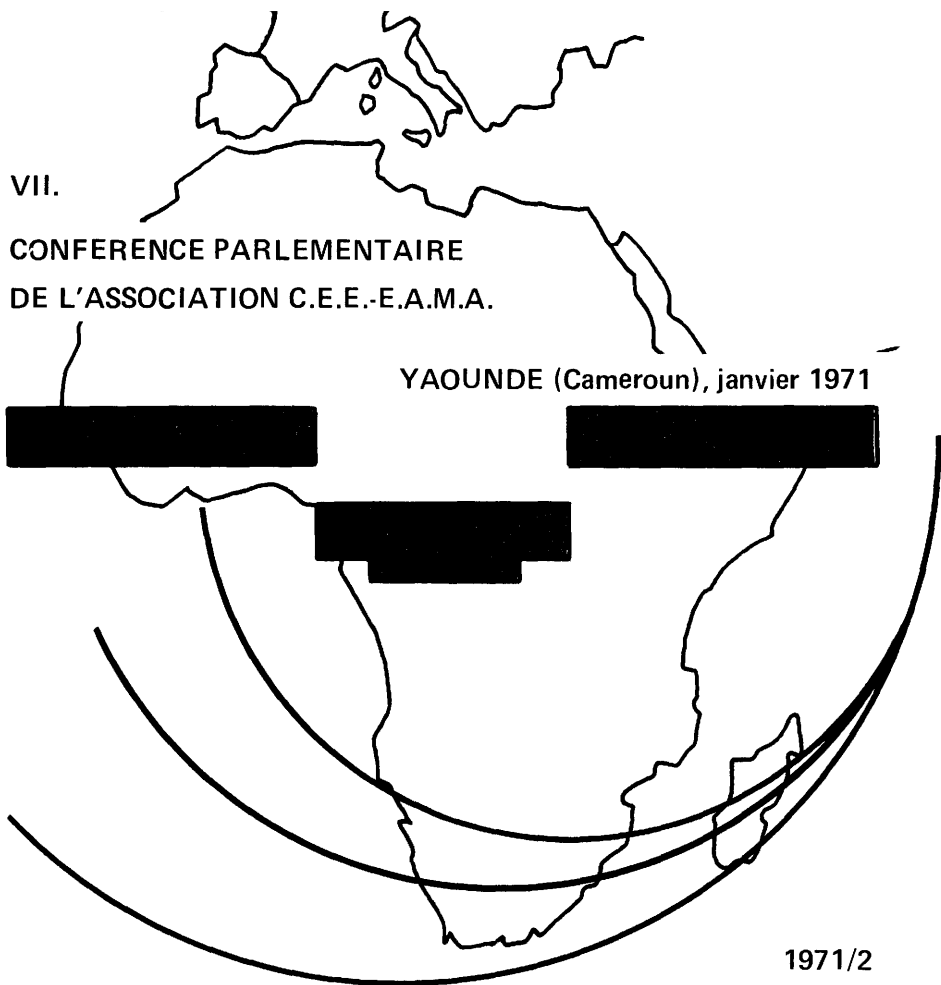
parlement européen

informations

VII.

CONFERENCE PARLEMENTAIRE
DE L'ASSOCIATION C.E.E.-E.A.M.A.

YAOUNDE (Cameroun), janvier 1971



**SEPTIEME REUNION ANNUELLE
DE LA CONFERENCE PARLEMENTAIRE
DE L'ASSOCIATION**



La conférence parlementaire de l'association C.E.E.—E.A.M.A. a tenu sa VIIe réunion annuelle à Yaoundé, capitale de la République fédérale du Cameroun, du 11 au 13 janvier 1971.

Sur les 18 Etats associés, seuls les représentants de la République Centrafricaine et du Dahomey étaient absents.

Etaient représentées par des parlementaires:

- la République fédérale du Cameroun
- la République démocratique du Congo (Kinshasa)
- la République de Côte d'Ivoire
- la République du Gabon
- la République malgache
- la République islamique de Mauritanie
- la République du Niger
- la République du Ruanda
- la République du Sénégal
- la République du Tchad.

Avaient délégué des personnalités politiques représentatives:

- la République du Burundi
- la République populaire du Congo (Brazzaville)
- la République de Haute-Volta
- la République du Mali
- la République de Somalie
- la République du Togo.

Du côté du Parlement européen, 54 membres participaient à la conférence.

Le thème essentiel de l'ordre du jour était la discussion du "Sixième rapport annuel d'activité" du Conseil d'association, au cours de laquelle furent soulevés tous les problèmes d'actualité que pose l'association. A cette occasion ont été également adoptés le compte annuel de gestion pour l'exercice 1969 ainsi que l'état prévisionnel pour l'exercice 1971.

Le document de travail du représentant allemand décédé depuis lors, Udo Hein (socialiste), relatif aux moyens de coordonner les activités des 24 Etats associés dans le cadre des diverses organisations internationales pour la coopération et le développement économiques, avait été rayé de l'ordre du jour. Ancien secrétaire d'Etat au ministère fédéral de la coopération économique, M. Hein s'était spécialisé dans ce domaine. Il avait exprimé le souhait d'exposer en personne ses conceptions devant l'assemblée plénière; souffrant, il ne pouvait cependant assister à la réunion. Les parlementaires de la conférence avaient déféré à ce souhait et ajourné l'examen de ce point de l'ordre du jour.

Séance constitutive

Sous la présidence de M. F. Vals, vice-président, socialiste français, suppléant M. Scelba, président du Parlement européen, la conférence a procédé à l'élection de son nouveau Bureau pour l'exercice à venir. Selon le droit instauré par la coutume, un représentant des Etats associés a succédé cette année au président du Parlement européen. A été élu à l'unanimité

M. PHILIPPE YACÉ

président de l'Assemblée nationale de la République de Côte d'Ivoire.

L'assemblée plénière a ensuite ratifié à l'unanimité les nominations suivantes:

Premier vice-président:

– M. Mario Scelba, président du Parlement européen

Vice-présidents:

– M. Marigoh M'Boua (Cameroun)

– M. Francis Vals (France, groupe socialiste)

– M. Mohamed Fall Babaha (Mauritanie)

– M. Giovanni Bersani (Italie, groupe démocrate-chrétien)

– M. Jean-Baptiste Andrianatoro (Madagascar)

– M. Jean Baas (Pays-Bas, groupe des libéraux et apparentés)

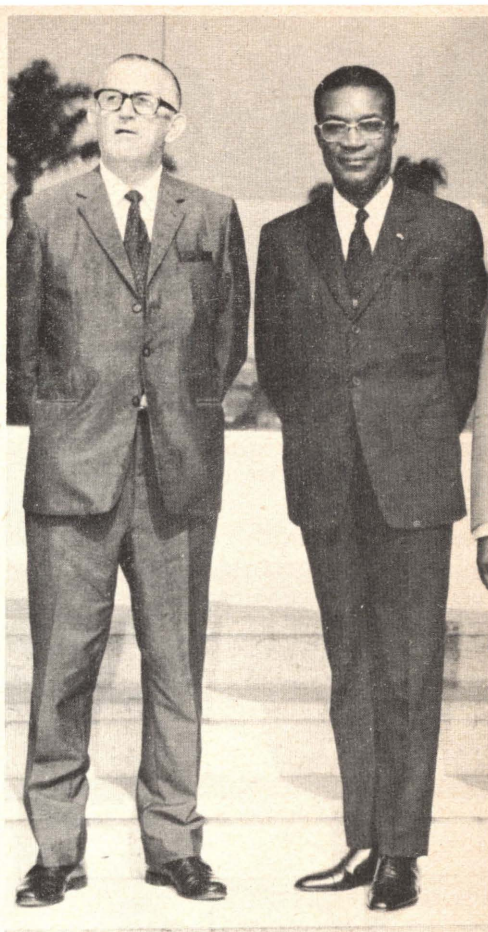
– M. Alfred Nzondomyo (Congo-Kinshasa)

– M. Raymond Triboulet (France, groupe de l'U.D.E.)

Séance d'ouverture solennelle

La séance d'ouverture solennelle a été consacrée à l'allocution de bienvenue de M. Marigoh M'Boua, président de l'Assemblée nationale fédérale du Cameroun, ainsi qu'aux discours prononcés par MM. El Hadi Ahmadou Ahidjo, président de la République fédérale du Cameroun, Francis Vals (socialiste), vice-président français de la conférence, et Philippe Yacé (Côte d'Ivoire), président de la conférence parlementaire de l'association.

Ouvrant les débats, M. Marigoh M'Boua a tout d'abord souhaité la bienvenue au président de la République du Cameroun, qui, par sa présence, témoigne sa confiance en l'avenir de la coopération eur-africaine et lui insuffle l'optimisme qu'exige la poursuite de sa longue et difficile mission. Evoquant les conventions signées à Yaoundé en 1963 et en 1969, l'orateur a qualifié de "retour aux sources" cette première réunion parlementaire de l'association dans la capitale camerounaise, appelée à donner une vigueur nouvelle à l'association au moment où celle-ci entre dans une phase décisive pour son avenir. En effet, à l'actif et au passif de son héritage viennent désormais se greffer les problèmes qu'engendre inévitablement l'évolution houleuse des idées et des relations et conjonctures internationales de notre temps. C'est pourquoi les débats et résolutions parlementaires doivent revivifier l'association, afin que celle-ci puisse continuer à tenir ce pari, l'un des plus difficiles, mais aussi des plus exaltants de tous les temps: la coopération entre l'Europe, d'une part, et l'Afrique et Madagascar, d'autre part.



*M. Philippe Yacé, président
et M. Francis Vals, vice-président*

M. Ahidjo, président de la République fédérale du Cameroun, a tout d'abord remercié les parlementaires de l'action qu'ils ont su mener pour consolider l'association, notamment au moment du renouvellement de la convention, afin d'améliorer l'offre émanant des gouvernements européens, insuffisante à l'origine.

L'orateur a critiqué le fait qu'en dépit de ces données la seconde convention de Yaoundé n'a pas tenu suffisamment compte de la prépondérance de la production agricole dans les E.A.M.A., ni des possibilités d'écouler cette production vers le Marché commun et cela dans une phase du développement économique où les produits agricoles sont vendus de moins en moins chers sur le marché mondial, alors que les produits industriels subissent une hausse constante. Dans le cadre d' "associations continentales" telle que l'association eurafricaine, il faut trouver des remèdes efficaces à la dégradation des termes de l'échange qui résulte de cette évolution.

M. Ahidjo a marqué sa déception du fait que la Communauté n'a pas tenu compte de cette nécessité et a procédé à une baisse générale de son tarif extérieur commun sur des produits fondamentaux pour les exportations des E.A.M.A., tels que le café, le cacao et l'huile de palme. De même, le système des aides à la production et à la commercialisation que prévoyait la première convention de Yaoundé a été abandonné non sans avoir lui aussi des répercussions fâcheuses pour les E.A.M.A. L'orateur a toutefois placé quelque espoir dans le nouveau système prévu en matière de développement et de commercialisation.

Traitant des négociations internationales actuelles visant à améliorer les échanges avec les pays en voie de développement, M. Ahidjo les a qualifiées de "fort bien intentionnées au départ", mais "révélant par la suite d'après intérêts commerciaux, qu'il s'agisse de libéralisme ou de commerce dirigé". A cet égard, l'association devrait être un havre de paix et de compréhension. L'orateur a exprimé de sérieuses réserves à l'encontre du système prévu d'octroi de préférences généralisées aux produits manufacturés et semi-finis des pays en voie de développement.

Pour ce qui est des perspectives d'industrialisation des E.A.M.A., le renouvellement de la convention de Yaoundé a suscité les plus grands espoirs. A cet égard, le président du Cameroun a exprimé le souhait que ces pays bénéficient d'une aide accrue en matière d'infrastructure, notamment dans les secteurs des transports et de l'énergie.

En ce qui concerne les négociations en cours visant à élargir la Communauté, M. Ahidjo a déclaré que l'association, elle non plus, n'entend pas demeurer un club fermé, mais qu'elle se doit d'évoluer dans l'intérêt bien compris de tous ses partenaires.

L'orateur a clos son discours par une référence historico-philosophique, évoquant la vision de Teilhard de Chardin relative à une humanité nouvelle, et a exprimé l'espoir que l'association poursuive en ce sens l'action qu'elle a entreprise.

M. Francis Vals, vice-président de la conférence, a constaté que les faits ont démontré l'existence de la volonté commune de progresser dans la voie de l'association et de la coopération. Aussi insuffisante qu'elle soit pour quelques pays et quelques produits, l'évolution actuelle des échanges avec les E.A.M.A. n'en donne pas moins satisfaction dans son ensemble et le retard dans la ratification de la nouvelle convention n'a pas eu pour effet d'interrompre le fonctionnement du Fonds européen de développement.

Pour ce qui est de l'élargissement de la Communauté, qui comporte des risques et une responsabilité accrue, les 24 partenaires devront faire preuve, dans le cadre des institutions existantes, de lucidité, d'imagination et d'audace pour que l'association connaisse une impulsion nouvelle, tout en marquant leur volonté politique de maintenir ce qu'ils ont construit ensemble. Selon M. Vals, cette coopération est en effet fondée sur une volonté commune, la même conception de certaines valeurs de la vie sociale et l'affirmation de certains principes de liberté et de paix. A la base, il y a les droits de l'homme et le respect de la dignité humaine.

M. Philippe Yacé, président de la conférence, a tout d'abord remercié le président Ahidjo de la clairvoyance et de la pertinence de ses propos. Rappelant qu'au lendemain de l'indépendance les peuples d'Afrique avaient librement choisi la voie de l'association, l'orateur a déclaré: "Parce que nous avons voulu que la raison et une solidarité effective fondée sur un traitement privilégié président à la création de l'association, nous estimons que le moment est venu pour la Communauté économique européenne d'assumer pleinement son rôle vis-à-vis des Etats africains et malgache associés". Jusqu'à ce jour, les "technocrates" de la Communauté — a encore ajouté le président de la conférence parlementaire — se sont comportés en véritables démocrates dans la conception et la pratique de leurs rapports avec les membres de la conférence parlementaire, d'autant qu'ils ont constaté, à l'expérience, que c'est en réalité

dans notre assemblée qu'ils trouvent leur meilleur support, leur fidèle soutien. Après avoir souhaité que les institutions communautaires s'engagent dans une coopération de plus en plus étroite, M. Yacé les a remerciées du travail qu'elles avaient accompli. Pour conclure, l'orateur a affirmé sa conviction que, dans un monde dominé par la méfiance, l'association mène le juste combat pour une Communauté eurafricaine qui réponde aux aspirations des populations des Etats africains et malgache.

Sixième rapport annuel d'activité du Conseil d'association

Le sixième rapport annuel d'activité du Conseil d'association, qui couvre la période du 1er juillet 1969 au 30 juin 1970 et dont l'élément essentiel est la IIe convention signée à Yaoundé le 29 juin 1969 et entrée en vigueur le 1er janvier 1971, a été introduit par deux exposés présentés l'un par M. Emile Ramarosaona, secrétaire d'Etat malgache et l'autre par M. Yvon Bourges, secrétaire d'Etat français, président en exercice du Conseil des Communautés européennes.

Après avoir affirmé que le Conseil d'association s'emploiera activement à ce que la deuxième convention de Yaoundé, à l'image de la première, devienne un modèle de coopération active entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement, M. Ramarosaona a énoncé les trois thèmes qui, au sein de l'association, engendrent actuellement des tensions et, par conséquent, déterminent l'orientation des débats au sein de l'assemblée:

- l'abaissement ou la suspension des droits de douane appliqués au café, au cacao et à l'huile de palme, mesures intervenues le 1er janvier 1971 et qui réduisent l'étendue des préférences tarifaires accordées aux pays associés;
- l'institution dans le cadre de la conférence mondiale des Nations Unies pour le commerce et le développement de préférences généralisées pour les produits manufacturés et semi-finis des pays en voie de développement;
- l'extension consécutive à l'élargissement des Communautés, des préférences régionales aux Etats africains du Commonwealth qui présentent des structures analogues à celles des E.A.M.A.

Le président du Conseil d'association a constaté que les déclarations et les assurances que la Communauté a fournies au sein du Conseil d'association sur les trois problèmes avaient été considérées comme suffisantes.

M. Bourges, secrétaire d'Etat, a souligné que le Conseil des Communautés européennes ne partageait pas le pessimisme qui a été exprimé à diverses reprises quant à l'avenir de l'association, même si les relations économiques entre la Communauté qui pratique un système d'économie libérale et les E.A.M.A. se sont transformées. En raison des mesures de garantie qu'elles comportent, les réductions douanières accordées d'une manière générale par la Communauté et les préférences généralisées ne devraient guère avoir de conséquences graves pour

les exportations des E.A.M.A. dans la Communauté, a estimé l'orateur. Cependant, ce qui importe en premier lieu, c'est de diversifier l'économie de ces pays. Les modalités et le montant du Fonds européen de développement prévus par la nouvelle convention répondent à cette exigence. Pour terminer, M. Bourges a souligné qu'au fur et à mesure que la Communauté s'élargit et se renforce elle devient pour les Etats associés un partenaire dont les responsabilités et les possibilités vont croissant.

M. André Guillabert, représentant du Sénégal et rapporteur général, commente ensuite le contenu de ses rapports (documents 34 et 35). Rappelant les problèmes déjà abordés par le président du Conseil d'association, il émet en outre notamment les suggestions suivantes:

- Le régime préférentiel n'est pas suffisant pour développer les échanges commerciaux. Il doit être complété par une politique garantissant des prix rémunérateurs aux producteurs.
- A elle seule, une aide financière et technique est incomplète. Elle doit s'inscrire dans le cadre d'une politique globale de coopération. Parmi les problèmes particuliers, l'orateur mentionne celui de la garantie des investissements privés. Tout en témoignant d'une certaine sympathie pour un régime de garantie communautaire, M. Guillabert lui préfère les garanties octroyées par les Etats.
- L'industrialisation n'est pas une panacée, mais elle est indispensable surtout à un moment où l'agriculture connaît un processus de diversification.
- Par ses répercussions, l'élargissement de la Communauté peut entraîner la consolidation de l'unité africaine.



Monsieur André Guillabert

Les déclarations de M. Jean-François Deniau, membre chargé des problèmes de l'association au sein de la Commission des Communautés européennes, ont

suscité le plus vif intérêt. L'orateur a estimé lui aussi, que les E.A.M.A. sont surtout menacés par le remplacement du système des préférences régionales par un système mondial. A son avis, il convient donc de rechercher une solution permettant le jeu parallèle et conjugué des deux systèmes. Le G.A.T.T. lui-même a reconnu les avantages du régime d'association en vigueur. Lancer des attaques contre cette association est commettre une erreur à la fois sur le plan politique et statistique. M. Deniau s'est ensuite prononcé pour une extension du régime préférentiel dont bénéficient les E.A.M.A. aux pays membres du Commonwealth, dans l'hypothèse d'un élargissement de la Communauté. A ses yeux, l'association est une construction cohérente composée de trois éléments étroitement liés, la politique commerciale, la politique financière et la structure institutionnelle. Il importe que les efforts actuellement consentis en vue de donner une nouvelle orientation à l'association ne perturbent pas l'équilibre qui s'est établi entre ces trois éléments. C'est en ce sens qu'il convient de clarifier les conceptions et de renforcer les actions.

Le débat parlementaire a été porté à son comble par la controverse qui a opposé M. Raymond Triboulet, représentant U.D.E., à M. Théo Westerterp, représentant néerlandais démocrate-chrétien, controverse qui avait pour objet l'institution des préférences généralisées.

M. Triboulet a rejeté avec force le régime des préférences généralisées exigé par les superpuissances dans le cadre d'une attaque générale dirigée contre la Communauté; en effet, ce régime comporte plus d'inconvénients que d'avantages pour les pays en voie de développement plus particulièrement déshérités. L'orateur a souligné que les Etats-Unis, en dépit de leur engagement de principe en faveur des préférences généralisées, se proposent de protéger leur marché intérieur contre le seul produit manufacturé qui assume une certaine importance dans les exportations des pays en voie de développement, à savoir les textiles. En conséquence, il est nécessaire de maintenir systématiquement le régime des préférences régionales et de développer ce régime dans le cadre de l'association.

M. Westerterp n'a pas rejeté la solution du régime des préférences régionales. Il a même insisté sur la nécessité déjà maintes fois soulignée de donner à l'association un caractère permanent garanti par des bases institutionnelles, au lieu d'assurer son existence par des conventions limitées dans le temps. De l'avis de l'orateur, M. Triboulet n'a présenté qu'une caricature du régime des préférences généralisées. Celles-ci du reste ont été demandées, non pas sous la pression des Etats-Unis, mais dans le cadre d'une résolution adoptée lors d'une conférence des pays en voie de développement réunie à Alger (groupe des 77).

MM. Pierre-Bernard Cousté et Louis Briot, (U.D.E.), se sont prononcés dans le même sens que M. Triboulet. A quelques nuances près, il en fut de même des porte-parole des Etats associés, tous convaincus que les préférences régionales forment la substance même de l'association. Celle-ci n'a été mise en question par aucun orateur. Un certain nombre d'entre eux s'est également prononcé en faveur de la continuité de l'association. Tous ont déploré le fait que les espoirs nourris en matière de politique commerciale et de politique du marché n'ont pas été réalisés. Ont pris la parole à ce sujet:

M. Amadou Cisse Dia, pour le Sénégal
M. Jean-Baptiste Adrianatoro, pour Madagascar
M. Georges Damas Aleka, pour le Gabon
M. Alfred Nzondomyo, pour le Congo-Kinshasa
M. Aladji Oueddo, pour le Tchad
M. Josef Ntakabanyura, pour le Burundi

Les points de vue suivants ont été mis en relief par des parlementaires européens:

- M. Maurice Dewulf (démocrate-chrétien, Belgique) a mis l'accent sur le fait que l'ouverture de l'association vers l'extérieur est conforme au dynamisme multilatéral et communautaire de notre temps. Cette ouverture devra s'accompagner d'un mouvement d'intégration renforcé sur le plan africain, qui tienne également compte des efforts amorcés par la conférence parlementaire de Hambourg en vue d'une industrialisation rationnelle. En outre, M. Dewulf a demandé que les activités du Fonds européen de développement soient soumises à un contrôle parlementaire.

- M. Heinrich Aigner (démocrate-chrétien, Allemagne) a tout d'abord critiqué les "tendances mondialistes" témoignées par certains de ses collègues, l'O.N.U. n'étant qu'une utopie et n'ayant pas de conception en matière de stratégie. L'orateur a demandé qu'il soit enfin mis un terme à certaines pratiques, vestiges d'une exploitation économique qui remontent à l'époque coloniale et qui sont de nature à compromettre la solution de certains problèmes économiques.

- M. Giovanni Bersani (démocrate-chrétien, Italie) a estimé que l'élaboration d'un programme de développement réellement efficace est le principal objectif à atteindre. A cet effet, l'association est l'instrument le plus approprié. Les préférences généralisées ne sauraient en aucun cas se substituer aux préférences régionales.
- M. Ernest Glinne (socialiste, Belgique) a demandé que l'association revête davantage un caractère politique, afin que les peuples puissent réellement y participer. L'association doit avoir une véritable substance politique qui, sur le plan structurel, puisse aboutir à une sorte de "Commonwealth" ou de "Nations Unies eurafricaines".
- M. Horst Gerlach (socialiste, Allemagne) a souligné la nécessité d'intensifier et d'améliorer la formation professionnelle dans les Etats africains; l'orateur a suggéré le transfert dans ces pays de certains centres de formation professionnelle.
- M. Oele (socialiste, Pays-Bas) s'est déclaré lui aussi partisan de l'institution de préférences généralisées; il a critiqué le choix de la forme trop rigide à son gré dans laquelle l'article 15 de la résolution énonçait les conditions de leur mise en vigueur.
- Mlle Colette Flesch (libéral, Luxembourg) a déclaré se rallier à la suggestion de M. Westerterp de donner à l'association un caractère permanent, dont les seuls éléments techniques seraient périodiquement réexaminés,

Il convient encore de noter que M. De Koster, secrétaire d'Etat néerlandais qui a participé à la réunion de sa propre initiative, a souligné le vif intérêt que le Conseil et son gouvernement témoignent à l'égard des travaux de la conférence.

Tous les orateurs se sont accordés à reconnaître que le rapport et la proposition de résolution de M. Guillaibert constituaient une excellente base de travail. C'est sur cette base qu'a ensuite été adoptée, sans modification, la proposition de résolution suivante de la Commission paritaire:

LA CONFERENCE PARLEMENTAIRE DE L'ASSOCIATION

.....

1. se félicite de ce que la convention de Yaoundé II soit entrée en vigueur à la date du 1er janvier 1971, terme d'expiration des mesures transitoires qui ont permis d'assurer — dans la période intérimaire — la continuité et le fonctionnement normal de l'association;
2. rappelle que l'association est le cadre permanent de l'action de la Communauté européenne pour le développement des Etats associés, fondé sur la volonté mutuelle de coopération de tous les partenaires et sur la conscience de leur solidarité, notamment au plan interafricain;
3. se réjouit de constater que l'entrée en vigueur de la nouvelle convention coïncide avec le début de la 2e Décennie des Nations Unies pour le développement, à laquelle tous les Etats parties à la convention se sont associés;

I. au plan des institutions

4. souligne que tout en tenant compte des orientations politiques exprimées par la conférence parlementaire le Conseil d'association doit rester l'organe politique de décision et se réunir en présence des ministres compétents des 24 Etats, de façon que les décisions soient prises après avoir entendu tous les partenaires de l'association au niveau gouvernemental;
5. souhaite que toutes les consultations prévues par la convention s'effectuent de façon qu'il soit véritablement tenu compte des intérêts des Etats associés et que, dans ce but, les Etats membres de la C.E.E. s'abstiennent d'engagements définitifs, pouvant retentir sur la marche de l'association, avant la consultation des Etats associés;

II. en ce qui concerne les échanges commerciaux

6. se félicite que pour la deuxième année consécutive les exportations des E.A.M.A. vers la Communauté se soient accrues globalement de 17 0/o en 1969 — soit à un taux supérieur à la moyenne des exportations de l'ensemble du tiers monde vers la Communauté;

7. note cependant que des différences sensibles dans l'augmentation en valeur des exportations des E.A.M.A. apparaissent selon les pays et selon les produits;
8. note avec satisfaction qu'une plus grande diversification dans la nature des exportations des E.A.M.A. s'est opérée, et ce à la fois entre les six Etats membres et vers les pays tiers;
9. relève que quelques améliorations ont été apportées au régime d'importation dans la Communauté de certains produits agricoles des E.A.M.A. homologues et concurrents des produits européens, et estime que d'autres mesures devraient être prises, notamment pour le sucre des E.A.M.A.;
10. regrette que les suspensions de droits décidées pour certains produits qui ont eu pour effet de diminuer les préférences tarifaires dont jouissaient les E.A.M.A. soient intervenues avant que les mesures de promotion commerciale prévues par la nouvelle convention soient opérationnelles et avant que ne soit envisagée une politique de stabilisation des cours des produits de base qui pourrait véritablement remédier à la détérioration des termes de l'échange que continuent de subir la plupart des pays en voie de développement et notamment les E.A.M.A.;
11. prend acte de ce que — en cas de modification de la conjoncture et notamment en cas de baisse sensible des prix des produits soumis à suspension de droit — la Communauté réexamine la décision qu'elle a prise et revient, si nécessaire, sur les mesures de suspension, afin de tenir compte des intérêts des E.A.M.A.;
12. apprécie les dispositions de la nouvelle convention visant à renforcer les possibilités de promotion commerciale des produits des E.A.M.A. et les actions déjà entreprises à cet effet par la Commission des Communautés, tout en relevant que ces mesures n'auront des effets réels qu'à terme;
13. invite dans cette optique les E.A.M.A. à engager parallèlement une action vigoureuse au plan local pour améliorer leurs structures commerciales et former des responsables commerciaux compétents et plus nombreux;
14. considère cependant que ces actions de promotion commerciale ne peuvent dispenser la Communauté et les Etats associés de promouvoir ensemble une véritable politique des produits de base en relançant, au plan mondial, les efforts actuellement engagés au sein de la C.N.U.C.E.D. et du Fonds monétaire

international, pour la définition et la mise en oeuvre de mesures visant notamment à un meilleur ajustement de l'offre à la demande, à la fixation de prix rémunérateurs pour les producteurs et équitables pour les consommateurs, au financement éventuel de stocks régulateurs et, le cas échéant, à la mise sur pied d'un programme de diversification des productions;

15. souligne avec force que, suivant les études de la commission économique pour l'Afrique des Nations Unies, les préférences généralisées proposées par la C.N.U.C.E.D. pour les produits manufacturés et semi-finis des pays en voie de développement risquent, par suite du faible degré d'industrialisation des pays les moins avancés — comprenant les deux tiers des E.A.M.A. —, d'accentuer le retard de ces pays si les principes suivants ne sont pas strictement respectés: ces préférences généralisées doivent

- être véritablement conforme à l'esprit de la résolution 24/II de la Nouvelle Delhi et donc s'appliquer sans discrimination ni réciprocité,
- entrer en vigueur simultanément et pour la même gamme de produits dans tous les pays développés ayant fait des offres préférentielles, cette simultanéité étant une condition sine qua non de l'applicabilité des préférences généralisées sur une base équitable et juste pour tous, étant rappelé que la mise en oeuvre de ces préférences dépend de l'aboutissement des consultations au sujet des préférences inverses;

16. estime également essentiel que les préférences généralisées

- soient assorties des garanties indispensables prévues à la conférence de la Nouvelle Delhi pour les pays les moins avancés et pour ceux des pays qui, bénéficiant de préférences régionales, auraient à subir des préjudices de l'application des préférences généralisées,
- ne soient en aucun cas substituées au régime préférentiel régional qui est à la base de l'association, dans l'esprit du Protocole n° IV annexé à la convention;

III. au plan de la coopération financière et technique

17. se félicite de l'accroissement de l'aide financière totale en faveur des pays en voie de développement accordée globalement par les six Etats membres de la Communauté à un niveau dépassant 1 0/0 de l'ensemble de leur produit national

brut et comportant notamment une augmentation de l'aide accordée aux E.A.M.A. dans le cadre de la convention de Yaoundé II;

18. prend acte de ce que la coordination entre les programmes bilatéraux de coopération financière et technique et les programmes communautaires s'améliore progressivement et estime qu'elle doit être poursuivie;

19. apprécie les dispositions prises par le Conseil d'association et l'activité déployée par la Commission des Communautés pour mettre à l'étude, pendant la période transitoire, les projets d'investissements à financer sur le 3e Fonds européen de développement, de façon à pallier, dans une certaine mesure, les retards intervenus dans les décisions de financement dus aux longs délais de ratification de Yaoundé II;

20. estime qu'il est nécessaire de poursuivre l'action de diversification et de développement de l'économie agricole des E.A.M.A. et d'adapter aux exigences actuelles les mesures d'assistance technique dans ce domaine;

21. estime qu'il est important que l'association ait pris résolument l'option industrielle, avec le concours actif de la Banque européenne d'investissement, comme une contribution importante, encore que non exclusive, au développement des E.A.M.A.;

22. souhaite que, indépendamment des modalités techniques prévues par la convention, la Communauté, dans le cadre de sa politique commerciale et industrielle, tire toutes les conséquences de ses responsabilités à l'égard des pays en voie de développement, et plus particulièrement des E.A.M.A., par une politique de transfert industriel dont les contours devraient être précisés;

23. se félicite de l'initiative prise par certains gouvernements des Etats membres de la C.E.E. tendant à garantir contre les risques non économiques ceux des investissements de leurs ressortissants qui contribuent à créer des richesses nouvelles dans les E.A.M.A., ces mesures constituant un encouragement utile à l'industrialisation;

24. estime que les difficultés que rencontre l'industrialisation pourront être surmontées, notamment dans la mesure où les Etats associés eux-mêmes parviendront à élargir leurs marchés par des regroupements économiques et une meilleure coordination de leurs politiques d'industrialisation;

IV. quant à l'avenir de l'association

25. considère que l'élargissement éventuel de l'association pourrait, en favorisant les regroupements économiques régionaux, apporter une contribution utile à l'unité africaine;

26. note cependant que l'élargissement comporterait aussi des risques pour les E.A.M.A., notamment sur le plan commercial, par la concurrence très vive que rencontrent leurs produits agricoles de base;

27. demande en conséquence que les E.A.M.A. puissent faire valoir leurs intérêts au sein du Conseil et du Comité d'association à l'occasion notamment des informations régulières que doit donner la Communauté – conformément aux obligations découlant de la convention de Yaoundé – sur l'évolution, en ce qui les concerne, des négociations avec les pays candidats à l'adhésion à la Communauté et sur les perspectives qu'offrirait aux E.A.M.A. la Communauté élargie;

— : —

28. charge son président de transmettre la présente résolution et le rapport y afférent au Conseil d'association, au Parlement européen et aux parlements des Etats associés, ainsi qu'au Conseil et à la Commission des Communautés européennes et, pour information, à la Banque européenne d'investissement.

**Compte de gestion
de la conférence parlementaire de l'association
pour l'exercice 1969
et état prévisionnel pour 1971**

Sur présentation d'un rapport de M. Raphael Bouanga (Gabon), la conférence a adopté le compte de gestion de la conférence parlementaire pour l'exercice 1969. Les dépenses à charge de l'ensemble des Etats associés se sont élevées à 150.000 FF. Le montant des dépenses exposées par le Parlement européen figurera dans le compte de gestion de ce dernier.

L'état prévisionnel pour l'exercice 1971 prévoit un montant de 626.000 FF au titre des dépenses, dont 410.000 FF sont à la charge du Parlement européen et 216.000 FF à celle de l'ensemble des Etats associés. En raison de cette augmentation des dépenses, le montant de la contribution de chaque Etat associé été fixé à 600.000 F CFA (500.000 F CFA en 1969).



Monsieur Raphael Bouanga

Commission paritaire

Avant de clore la réunion, la conférence a procédé à la nomination des membres de la commission paritaire.

Ont été désignés par acclamation:

M. Ernst Achenbach (libéral, Allemagne) à la présidence et

M. Jean N'Goo Mebe (Cameroun) à la vice-présidence de la commission.

La prochaine réunion de la commission paritaire aura lieu en mai 1971, à Munich.

